Jugement garde denfant

Par miche	69	

Ma petite fille est âgée de 19 mois. Son père est retourné en Afrique dans son pays d'origine il y a14 mois. Il l' a reconnue a la naissance, elle porte son nom mais ne le connait pas! Il n'y a pas eu de jugement. Or ma fille en aurait besoin pour demander des aides à la CAF. Peut il y avoir un jugement en l' absence du père? Il ne reviendra pas en France et n' a pas les moyens de payer une pension alimentaire. A quel service s'adresser? Faut il passer par un

avocat? La CAF ne verse l' aide que 4 mois et demande un jugement par la suite. Merci.